



Ville de
Chalon-sur-Saône

■

CHALON, LA VILLE QUI VOUS PROTÈGE

MISSION SÉCURITÉ MUNICIPALE



Chalon
sur
Saône

CHALON

LA VILLE QUI

VOUS PROTÈGE

■ **22**
c'est le nombre
d'agents armés de
Police Municipale

■ **NOVEMBRE**
2015
Armement de la Police Municipale

■ **2016**
Installation des premières
caméras de vidéo protection

■ **108**
Caméras de vidéo protection
installées à Chalon

■ **2** véhicules pour
les équipes cynophiles

■ **2** véhicules
de patrouilles

■ **45** heures de formation
technique avec tir de 300 cartouches

■ **6** VTT

■ **2** motos

À SAVOIR

VIDÉO PROTECTION

Une protection en temps réel

En temps réel, les agents de Police Municipale peuvent désormais s'appuyer sur les images fournies par 108 caméras de vidéo protection. Réparties de façon stratégique dans la ville, ces caméras offrent de nombreux avantages pour la sécurité de tous les Chalonnais.

Une présence permanente et dissuasive

D'abord, en cas d'infraction constatée par les agents de surveillance, la Police Municipale ne doit plus attendre d'être prévenue pour lancer une intervention ou pour en avertir la Police Nationale. Avant cela, seules les situations relevées lors des patrouilles pouvaient être traitées immédiatement. Les caméras permettent donc à la Police Municipale, grâce aux opérateurs assermentés qui visionnent les images au quotidien, d'être présente au même moment sur de nombreux lieux. De quoi être plus rassuré lors de vos déplacements dans la rue !

Une aide pour résoudre des affaires

Par ailleurs, les enregistrements des caméras (24h/24 et 7j/7), conservés pendant une durée de 14 jours, ont contribué à résoudre plusieurs enquêtes menées par le commissariat de Police Nationale ou par la Gendarmerie Nationale. En cas de besoin, la Police Nationale peut également visualiser les images en direct depuis son centre d'information et de commandement.



Le Centre de Supervision Urbain

Les caméras de vidéo protection sont reliées au Centre de Supervision Urbain, situé dans les locaux de la Police Municipale. Du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 20h, quatre agents de surveillance de la voie publique se relaient pour visualiser les images fournies par les caméras sur de grands écrans prévus à cet effet. En permanence, les images sont enregistrées puis stockées pendant 14 jours, avant d'être détruites. L'utilisation de ces données enregistrées est soumise à des conditions strictes, garantissant le respect des libertés de chacun.

Mieux protéger nos enfants

À la rentrée 2016, la Municipalité a décidé de renforcer la sécurité des écoliers, des enseignants et des personnels qui travaillent dans les écoles chalonnaises. Pour cela, une partie des caméras de vidéo protection ont été positionnées aux abords des écoles chalonnaises. Mais ce n'est pas tout ! Les entrées et sorties des enfants à l'école ont été sécurisées, notamment grâce à certains aménagements de la voirie, ou encore par l'installation d'un visiophone dans chaque école. En parallèle, les agents de la Ville intervenant pendant le temps périscolaire ont été formés aux gestes de premiers secours.

Sur la route, répondre aux comportements dangereux

La Ville de Chalon-sur-Saône utilisera bientôt les caméras de vidéo protection pour verbaliser les infractions dangereuses commises par certains automobilistes.

Ainsi, par exemple, les images des véhicules roulant à contresens ou sur les trottoirs pourront être directement transmises au centre national de traitement des infractions routières, situé à Rennes. Celui-ci adressera alors une contravention au domicile de l'automobiliste concerné. ■

UNE POLICE MUNICIPALE MIEUX ÉQUIPÉE

Les moyens d'agir



La Police Municipale est chargée d'assurer la tranquillité publique au quotidien, mais également lors des événements qui rythment la vie des Chalonnais. Pour leur permettre d'assurer leurs missions dans de meilleures conditions, mais aussi pour leur propre sécurité, la Municipalité a renouvelé leur équipement.

Des agents mieux armés

Dans un contexte marqué par la multiplication des attentats, les élus de la Ville de Chalon-sur-Saône ont décidé de renforcer l'armement des agents de Police Municipale. Ainsi, après avoir suivi une formation et réussi des examens autorisant le port d'une arme à feu, les policiers municipaux de Chalon ont été équipés d'un revolver, ainsi que d'un gilet pare-balle, les protégeant d'éventuels tirs au thorax et à l'abdomen. Depuis, les agents armés participent régulièrement à des

entraînements obligatoires sous la responsabilité d'un moniteur breveté par les services de la Police Nationale.

La brigade canine reprend du service

Après redimensionnement de l'équipe avec l'arrivée d'un nouveau maître chien, les effectifs de la brigade se sont vus renforcés.

Ils composent désormais la brigade de soirée et veillent à la tranquillité des rues de Chalon.

Le fourgon mobile

La Police Municipale est avant tout un service de proximité.

Pour aller au plus près des habitants, elle dispose à présent d'un poste mobile.

Stationné aux abords des marchés, des centres commerciaux ou des lieux de passage, il offre un bureau et 4 places assises à l'arrière.

Les agents y accueillent les habitants afin de les écouter et de les renseigner.

Il constitue une permanence dans chaque quartier. ■



Le nouvel équipement des policiers municipaux de Chalon



PRÉVENTION ET INSERTION

Mieux vaut prévenir...



Dans le but de sensibiliser les jeunes et leurs parents sur leurs droits et leurs devoirs, la Ville de Chalon-sur-Saône a mis en place plusieurs dispositifs. Objectif : éviter de futurs passages à l'acte délictueux.

Des expositions pour une première approche

La Ville de Chalon-sur-Saône propose aux collégiens chalonnais deux expositions itinérantes. Présentées aux jeunes par des professionnels de la prévention, ces expositions intitulées « 13-18 questions de justice » et « Moi, jeune citoyen » fournissent aux élèves une base de connaissances sur la loi, leurs droits et leurs devoirs au quotidien. Avec une approche adaptée aux attentes des collégiens, ces expositions interactives ont été installées dans plusieurs collèges de la ville.

Conseil des droits et des devoirs des familles

Composée de l'Etat, du Conseil départemental, de la Police Nationale, de la Justice, de l'Education nationale et des élus municipaux, cette instance de prévention lutte contre les incivilités. Les personnes ou familles convoquées devant ce Conseil des droits et des devoirs pour un rappel des règles de bonne conduite peuvent se voir proposer des mesures d'aides ou d'accompagnement parental.

Faciliter la réinsertion

En partenariat avec le Ring Olympique Chalonnais, la Ville de Chalon-sur-Saône a mis en place un dispositif visant à faciliter la réinsertion des jeunes en difficulté grâce au sport. En parallèle, les services municipaux accueillent des personnes devant réaliser des travaux d'intérêt général suite à une décision de justice.



Documents téléchargeables
sur www.chalon.fr

Lutte contre la radicalisation islamiste : Chalon innove

Face au contexte national et international et à la nécessité d'agir face à la radicalisation islamiste, la Ville de Chalon-sur-Saône a mis en place une cellule municipale d'échanges sur le sujet. Cet espace d'échanges d'informations s'appuie sur des agents de la collectivité, spécialement formés pour repérer des « signaux faibles » ou indices d'une radicalisation en cours. Le fonctionnement innovant de ce dispositif intéresse aujourd'hui de nombreuses villes de France. A Chalon, depuis sa mise en œuvre en 2015, il a permis d'identifier rapidement des situations de radicalisation.

Violences familiales : Chalon agit !

Fléau de notre société, les violences intrafamiliales concernent toutes les catégories sociales, quels que soient l'âge, la culture, la religion, la composition de la famille. Ces violences multiformes (physiques, psychologiques, économiques, sexuelles ou verbales) sont hélas en progression constante en France, touchant à la fois le monde urbain et rural. Déterminée à apporter une réponse adaptée à chacune des victimes, la Ville de Chalon et ses partenaires de terrain, institutionnels comme privés, ont créé en novembre 2016 leur réseau VIF.

Initié dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ce dernier possède des spécificités locales. Afin d'apporter une aide concrète et immédiate aux victimes, le réseau chalonnais met à disposition un numéro vert unique en Saône-et-Loire (0800 800 071), joignable 24h/24h et 7 jours sur 7. Pour affiner encore davantage l'efficacité de son réseau, la Ville de Chalon a également recruté une intervenante sociale chargée de sa coordination. Ainsi organisé, le VIF chalonnais assure une prise en charge plus efficace des victimes mais aussi une meilleure lisibilité quant aux relais capables de leur venir en aide. Conseils juridiques, aide financière ou matérielle, soutien psychologique et médical... la palette des aides potentielles est large. Depuis son lancement à Chalon, le réseau VIF a pris en charge 210 victimes de violences.



| INFOS | ÉCOUTE | AIDES |
0800 800 071
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



POLICE MUNICIPALE

Police Municipale

12 rue Philibert Léon Couturier
à Chalon-sur-Saône

**Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h**

Correspondance

Hôtel de Ville
CS 70092 - 71321 Chalon-sur-Saône Cedex

Permanence téléphonique de 7h30 à 2h
du lundi au vendredi et de 8h30 à 20h
le samedi.

03 85 42 45 75



**Chalon
sur
Saône**